

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## FLUIDECAP SC

Version:3

Date de révision:01/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation FLUIDECAP SC

Utilisation de la substance / préparation DECAPANT POUR PEINTURES ET VERNIS

N° code du produit: 18018

Identification de la société / entreprise S.E.P.V.  
Rue Rol Tanguy - BP 19  
F-91180 St Germain-Lès-Arpajon  
France  
Tél: +33 (0)1 69 88 13 10  
Télécopie: +33 (0)1 60 84 04 81  
Courriel: christophe.baude@sepv.fr

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Facilement inflammable.

Risque(s) spécifique(s): réactions allergiques chez les personnes sensibles

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Mélange de:

Composant(s) contribuant aux dangers:

- méthanol - N° Id.: 603-001-00-X - N° CE:: 200-659-6 - N° CAS:: 67-56-1  
Conc. (% pds):(%): 1 < C <= 5 - Classification: • F; R 11 • T; R 23/24/25-39/23/24/25 •
- naphtalène - N° Id.: 601-052-00-2 - N° CE:: 202-049-5 - N° CAS:: 91-20-3  
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • Carc. Cat. 3; R 40 • Xn; R 22 • N; R 50-53 •
- 1,2,4-triméthylbenzène - N° Id.: 601-043-00-3 - N° CE:: 202-436-9 - N° CAS:: 95-63-6  
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • R 10 • Xn; R 20 • Xi; R 36/37/38 • N; R 51-53 •
- solvant naphta aromatique lourd (pétrole) - N° CAS:: \*64742-94-5  
Conc. (% pds):(%): 1 < C <= 5 - Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 65-66-67-51/53
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène - N° Id.: 601-025-00-5 - N° CE:: 203-604-4 - N° CAS:: 108-67-8  
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • R 10 • Xi; R 37 • N; R 51-53 •

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.  
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## FLUIDECAP SC

Version:3

Date de révision:01/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Risques spéciaux: Un incendie produira une épaisse fumée noire.  
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.  
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthode(s) de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.  
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).  
Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.  
Observer les réglementations de la protection du travail.

- Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.  
La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements.  
Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur.

- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.  
Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Stockage

- Précaution(s): Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.  
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

- Condition(s) de stockage: Stocker conformément à  
Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.  
Conserver à des températures comprises entre...°C et...°C  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.  
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## FLUIDECAP SC

Version:3

Date de révision:01/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:
  - méthanol:VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 262 - VLE ppm = 250 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 328
  - naphthalène:VME ppm = 10 - VME mg/m<sup>3</sup> = 50 - VLE ppm = 15 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 79
  - 1,2,4-triméthylbenzène:VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 100
  - mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène:VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 100

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.  
Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser:
- Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect: liquide
- Couleur: Rose orangé
- Odeur: Caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: 5°C
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 1
- Viscosité: Non déterminé.
- Hydrosolubilité: Partiellement soluble
- Liposolubilité: Pas disponible.
- Solubilité aux solvants: complètement soluble

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matières à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aiguë

- Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central.  
Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## FLUIDECAP SC

Version:3

Date de révision:01/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

- Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion: Données non disponibles.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Effets sur l'environnement: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Effets nocifs divers

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
- Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
- Information(s) supplémentaire(s):

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Numéro ONU 1263

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: Peinture
- Classe de danger: 3
- Etiquettes ADR/RID: 3
- Code de classification et dispositions spéciales: 31°C)

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'expédition: Peinture
- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: OUI

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- ICAO/IATA classe: 3
- Etiquettes ICAO/IATA: 3

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage: Le produit est étiqueté comme suit aux termes de

N° CE: Non applicable.

Symbole(s): F - Facilement inflammable



Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.

Phrase(s) S: 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.  
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## FLUIDECAP SC

Version:3

Date de révision:01/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R11 Facilement inflammable.  
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R10 Inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
R37 Irritant pour les voies respiratoires.

Avis ou remarques importantes:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.  
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Utilisation de la substance / préparation

DECAPANT POUR PEINTURES ET VERNIS

Restrictions:

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Historique

- Date de la première édition: 03/04/03  
- Date de la révision précédente: 02/06/2010  
- Date de révision: 01/10/2010  
- Version: 3  
- Révision chapitre(s) n°: Générale  
Réalisé par: SEPV